

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B085-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B085

OBJET : Commande publique - Groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public - Adhésion de deux nouvelles communes

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Commande Publique

Objet : Groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public - Adhésion de deux nouvelles communes

Information du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2011_B468 du Bureau communautaire du 5 décembre 2011, la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture et la mise en place d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public a été adoptée. La liste des adhérents au groupement ayant évolué, il est prévu à l'article 5 de la convention que le Bureau soit informé de toute nouvelle adhésion.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commande a été constitué entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et les communes volontaires qui la composent, afin de mutualiser l'achat d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a été désigné coordonnateur du groupement, afin notamment, de lancer la consultation relative au projet.

La liste des communes initialement adhérentes mentionnées dans l'annexe 1 de la délibération n°2011_B468 a évolué.

Conformément à l'article 5 de la convention constitutive de groupement :

«L'adhésion d'une nouvelle commune au groupement est dûment autorisée pendant toute la durée de la convention, dès lors qu'elle a pour objet de permettre sa participation à une consultation collective qui permettrait de notifier le marché en résultant avant l'échéance de la présente convention. La candidature d'une nouvelle commune au présent groupement est adressée au coordonnateur. Chaque membre ou nouveau membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. Le bureau est informé de toute nouvelle adhésion. [...] »

Ainsi, les communes de Saint-Cannat et Beaurecueil ont décidé d'adhérer au groupement pour l'acquisition de bornes de recharge :

- La commune de Beaurecueil représentée par son Maire Joël MANCEL, en vertu de la délibération n° 2012-046 du Conseil Municipal du 12 septembre 2012,
- La commune de Saint- Cannat représentée par son Maire Jacky GERARD , en vertu de la délibération n°2011-105 du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

Une copie de leur délibération a été transmise au coordonnateur CPA ; les communes ont donc adhéré au groupement pendant la durée de la convention, avant le lancement de la consultation afférente au projet.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 8;

VU la délibération n°2011_B468 du Bureau Communautaire du 2 décembre 2011 relatif à la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverts au public ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'adhésion des communes de Saint-Cannat et Beaurecueil au groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverts au public ;

OBJET : Commande publique - Groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public - Adhésion de deux nouvelles communes

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après avoir pris connaissance du rapport, le Bureau en prend acte et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014